

# DEMANDER LA BOURSE

## DEPARTEMENTALE

(130 euros)

Cette année, les demandes de bourse départementale se font sur internet via le site : <https://teleservices.var.fr/>

**Cette démarche en ligne ne concerne que les familles dont les enfants sont externes et bénéficiaires de la bourse nationale aux échelons 2 et 3 uniquement.**

Les familles peuvent constituer leur dossier en ligne avec toutes les pièces justificatives demandées **du 08 octobre au 31 décembre 2018**. Vous munir de la « notification d'attribution de la bourse », livret de famille et un RIB.

**NB** : Les pièces à joindre peuvent être scannées ou photographiées à partir de votre smartphone.

Une fois sur le site, merci de bien vouloir créer un compte via France connect puis, suivre les instructions et répondre aux questions posées.



- Créer un compte

En cas de difficulté, appeler Mme DUBOIS / Secrétariat élèves (04.98.10.67.87)